

Madame la présidente de la Conférence latine de la
pédagogie spécialisée (CLPS),
(Andréa Fuchs Fateh)

Monsieur le président de la Conférence latine de la
formation des enseignants et des cadres (CLFE),
(Frédéric Wittwer)

Mesdames et Messieurs,

Avant toute chose, je vous remercie de votre invitation et
de la possibilité qui m'est ainsi donnée de vous adresser
quelques mots sur un sujet qui me tient à cœur.

Je suis en effet convaincu que l'intégration de la pédagogie
spécialisée dans l'école ordinaire constitue le bon choix.

Il incombe à la société – il nous incombe – de nous
occuper de tous les enfants et de leur donner la place qui
leur revient.

Je suis très heureux que Berne soit déjà en mesure de fournir une place à l'ensemble des enfants à besoins éducatifs particuliers qui vivent dans le canton¹.

Récemment encore, les classes et écoles spécialisées tenaient des listes d'attente. Les parents s'angoissaient à l'idée de se retrouver sans solution. Grâce à l'engagement du canton et à sa collaboration avec tous les prestataires potentiels, ils se sentent désormais soutenus. Les institutions sont sensibilisées aux besoins et contribuent activement à y répondre.

* * * * *

Mesdames et Messieurs,

La pédagogie spécialisée représente un vaste domaine qui débute avec l'éducation précoce et influence le futur des personnes concernées. Il est donc central de penser à la formation des enseignants, des cadres de l'école et des enseignants spécialisés.

La mise en œuvre de la stratégie en faveur de la scolarisation spécialisée donnera aussi davantage de sécurité aux parents.

¹ Chaque enfant avait une place à la rentrée scolaire. Les derniers ont été intégrés au centre de pédagogie spécialisée de Landorf. Mais c'est un ouvrage à remettre constamment sur le métier, par exemple en cas de sortie d'un établissement de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, comme ce fut le cas en octobre pour Neuhaus.

Plus aucun enfant ne sera en marge du système scolaire. Il incombera à la Direction de l'instruction publique et à l'école obligatoire de trouver une place appropriée pour chacun d'eux.

Idéalement dans une classe dite ordinaire.

Aucun enfant ne sera exclu de l'enseignement obligatoire en raison d'un handicap ou d'un déficit d'apprentissage.

Les Nations Unies elles-mêmes prévoient d'ailleurs, dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées, que « les enfants handicapés ne soient pas exclus, sur le fondement de leur handicap, de l'enseignement primaire gratuit et obligatoire ou de l'enseignement secondaire ». Il s'agit, je cite, de « promouvoir et protéger les droits de l'homme de toutes les personnes handicapées, y compris de celles qui nécessitent un accompagnement plus poussé. »² Fin de la citation.

L'inclusion scolaire doit être un but. Mais sa réalisation nécessite un changement important de système. La formation des enseignants, des cadres de l'école et des enseignants spécialisés constitue un jalon important sur ce chemin.

* * * * *

² <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20122488/index.html>

Mesdames et Messieurs,

Vous en êtes conscients, ce changement de système comporte encore de nombreuses inconnues :

- Comment organiser l'inclusion au mieux ?
- Comment répondre aux besoins de chaque enfant lorsque les exigences en matière d'encadrement et de scolarisation augmentent ?
- Comment réaliser une inclusion sans obstacles ? Sur le plan de l'architecture, mais pas seulement. Il convient aussi de tenir compte des possibilités de chaque bâtiment scolaire, de chaque classe, des tâches du corps enseignant et de celles des spécialistes de la pédagogie spécialisée.
- Comment aménager la formation continue ?
- Comment articuler la collaboration avec les classes et écoles spécialisées ?

A quoi ressemblera le quotidien des enseignantes et des enseignants ?

Vous êtes bien placés pour le savoir, il reste de nombreuses questions pratiques à résoudre. Beaucoup ne pourront l'être que sur le moment, sur la base des premières expériences.

* * * * *

Mesdames et Messieurs,

La nouvelle stratégie vise à améliorer l'égalité des chances. Nous voulons offrir aux enfants concernés une vie qui ne les marginalise pas, mais qui les inclut, qui les intègre.

L'accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée prévoit des prestations de conseil et de soutien. Les directrices et directeurs de l'instruction publique se sont aussi mis d'accord sur le fait que c'est au canton de domicile de prendre en charge les placements hors canton. Quant à la procédure d'évaluation standardisée, elle permet de définir de manière uniforme les mesures renforcées requises par un enfant³. Toutes ces modalités ont déjà fait leurs preuves.

Mais les cantons ne vont pas s'arrêter là. Ils vont poursuivre leurs efforts en matière de pédagogie spécialisée. Berne, qui n'en est encore qu'aux prémices, peut s'inspirer des précurseurs. Des associations et fédérations intercantionales telles que les vôtres nous apportent beaucoup. Car elles nous aident à réunir le savoir requis et à apprendre en permanence.

Vous aussi devez sans cesse vous adapter et vous former, que ce soit dans l'enseignement spécialisé ou ordinaire.

* * * * *

³ <http://www.edk.ch/dyn/15509.php>

La réunion de ce jour porte sur la formation des enseignants spécialisés, leur rôle dans l'école ordinaire et la situation de l'emploi dans l'enseignement spécialisé.

Vous cherchez à renforcer la formation et la professionnalisation, pour pouvoir notamment faire face le plus rapidement possible à une éventuelle pénurie de spécialistes.

C'est là un programme chargé, et je vous souhaite d'ores et déjà des discussions fructueuses. Songez à informer la SAP et l'INS, vos propres départements cantonaux ainsi que les organes intercantonaux des résultats obtenus, pour que nous puissions poursuivre le chemin ensemble.

Encore merci de m'avoir invité à ouvrir votre matinée de réflexion.

(Suite : exposé de la thématique de la journée par Mme Fuchs et M. Wittwer)